



**RECUEIL**  
**DES**  
**ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE**  
**DE**  
**L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**N° Spécial**

**27 Mai 2020**

*A*

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEA du 27 Mai 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTER-DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIEA-IDF N° 2020-2-042	25.05.2020	Arrêté portant décision de prise en considération d'un projet d'aménagement emportant création d'un périmètre de sursis à statuer sur le quartier Bellini à Puteaux et délimitant le foncier affecté par le projet.	3
ANNEXE		Schéma des orientations urbaines sur le secteur Bellini-Arago.	5



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DRIEA IDF 2020-2-042 du 25.05.2020 portant décision de prise en considération d'un projet d'aménagement emportant création d'un périmètre de sursis à statuer sur le quartier Bellini à Puteaux et délimitant le foncier affecté par le projet.**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.102-13 et L.424-1 ;

**Vu** le décret n°2010-744 du 02 juillet 2010 modifié relatif aux opérations d'aménagement d'intérêt national du quartier d'affaires de la Défense et de Nanterre-La-Garenne-Colombes ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de Puteaux approuvé le 16 février 2012, révisé le 29 septembre 2016, mis en compatibilité le 21 novembre 2016 et modifié le 26 mars 2019 ;

**Vu** le courrier de demande de prise en considération d'une opération d'aménagement dans le secteur Bellini-Arago, à Puteaux, de l'établissement public « Paris La Défense » en date du 13 mars 2020 ;

**Vu** l'avis du Maire de Puteaux sur le périmètre de sursis à statuer en date du 12 mai 2020 ;

**Vu** l'étude urbaine menée par Paris La Défense et notamment son livrable :

- Schéma des orientations urbaines sur le secteur Bellini-Arago, en date du 23 avril 2020

**Considérant** la volonté de conforter l'identité de la ville de Puteaux et de mettre en valeur un cadre de vie de qualité en identifiant des secteurs à forts enjeux de développement urbain ;

**Considérant** que le quartier Bellini constitue un secteur majeur à fort potentiel de l'opération d'intérêt national du quartier d'affaires de La Défense, situé à l'interface entre la dalle de La Défense et le centre historique de la ville de Puteaux ;

**Considérant** que ce quartier a été identifié par l'établissement public « Paris La Défense » pour étudier le développement d'un projet d'aménagement à même d'accompagner les évolutions d'un secteur en mutation ;

**Considérant** que les études en cours de réalisation sur le secteur ont pour objectif de définir les premières orientations urbaines d'un projet d'aménagement ayant pour enjeu la préservation du caractère mixte du quartier, et ce dans l'ensemble des formes urbaines qui le compose afin de mettre en valeur les qualités, notamment paysagères, du site ;

**Considérant** les premières orientations urbaines du projet d'aménagement :

- Améliorer l'accessibilité piétonne du quartier et notamment les liaisons avec la station de métro Ligne 1 « Esplanade » ainsi que le quartier d'affaires de La Défense,
- Proposer des espaces publics confortables, requalifiés et support d'usages de centralités de quartier,
- Conforter la largeur des espaces ouverts au public en consacrant des espaces piétons généreux,
- Retrouver un lien à la Seine,
- Conforter l'ambiance mixte du quartier en préservant la qualité d'habiter et d'usage ainsi qu'en redéfinissant les alignements sur les rues Jaurès, Arago et Bellini et en activant les rez-de-chaussée des programmes notamment en faveur de la revitalisation commerciale du quartier,
- Créer des espaces perméables en végétalisant le quartier,
- Apaiser le quartier vis-à-vis de la circulation automobile, en vue notamment d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer la pollution sonore ;

**Considérant** qu'une décision de sursis à statuer pourra être opposée aux demandes d'autorisation dont les constructions, installations ou opérations seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du futur projet d'aménagement.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

La mise à l'étude du projet d'aménagement du secteur Bellini-Arago, à Puteaux, est prise en considération dans le périmètre délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

### **ARTICLE 2**

À l'intérieur des zones ainsi délimitées, dont la liste des parcelles concernées est annexée au présent arrêté, un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations, dans les formes prévues notamment aux articles L.102-13 et L.424-1 du code de l'urbanisme.

### **ARTICLE 3**

Les propriétaires de terrains auxquels a été opposé le refus d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol peuvent mettre en demeure l'établissement public Paris La Défense, service public à l'initiative du projet, de procéder à l'acquisition de leur terrain dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants du code de l'urbanisme.

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il sera affiché pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Puteaux. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les effets juridiques attachés à la délimitation du périmètre de sursis à statuer ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées aux alinéas ci-dessous.

**ARTICLE 5**

L'arrêté et ses annexes peuvent être consultés dans les services de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, ainsi qu'au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et en mairie de Puteaux.

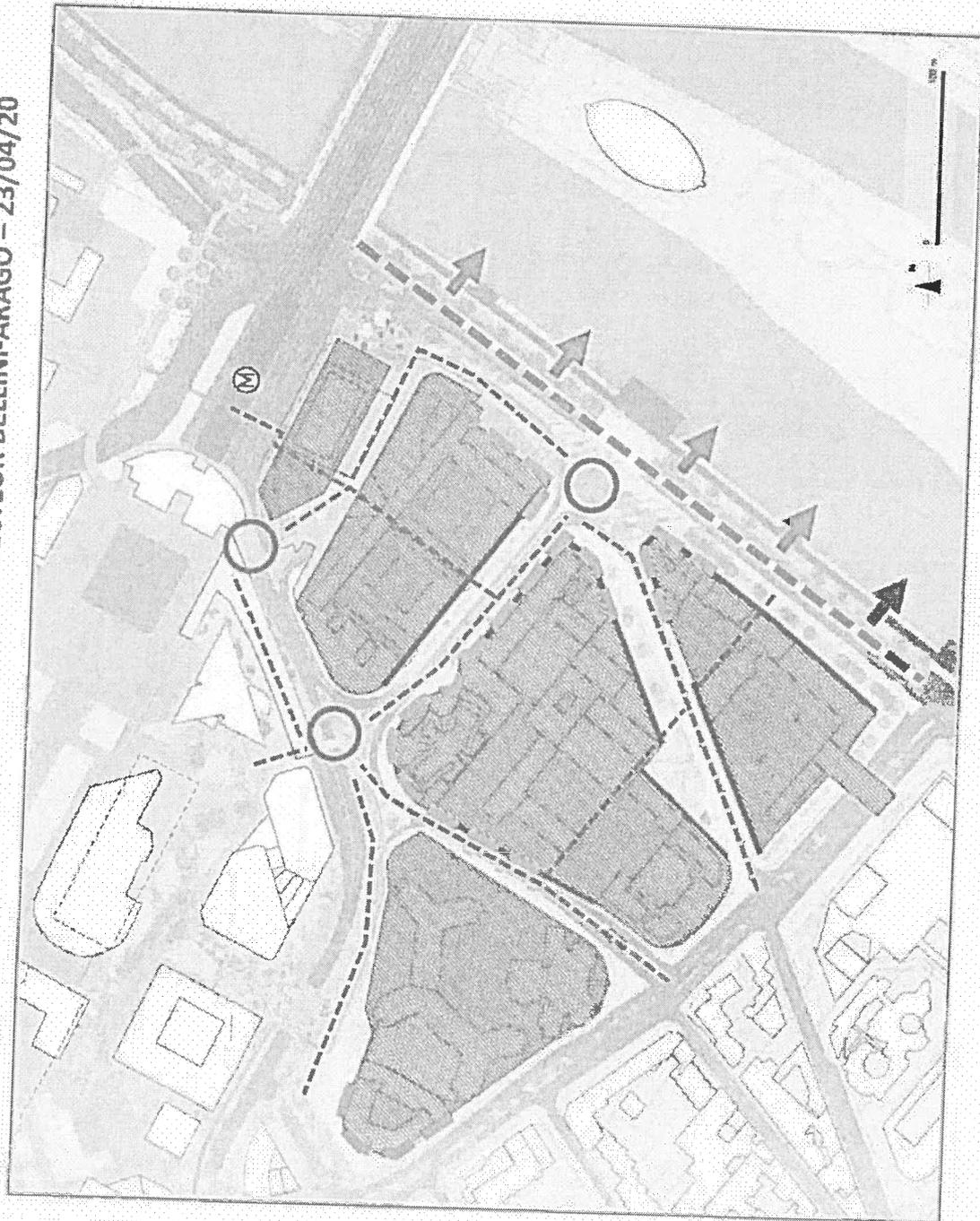
Nanterre, le 25 MAI 2020

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Pierre SOUBELET

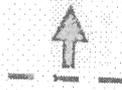
**SCHEMA DES ORIENTATIONS URBAINES SUR LE SECTEUR BELLINI-ARAGO – 23/04/20**



Améliorer l'accessibilité piéton du quartier, notamment les liaisons avec la station de métro et le quartier d'affaires, proposer des espaces publics confortables et supports d'usages autour de nouvelles centralités de quartier et conforter la largeur des voiries en consacrant des espaces piétons généreux



Retrouver un lien apaisé à la Seine à travers une requalification des berges



Conforter l'ambiance mixte du quartier, en préservant la qualité d'habiter et d'usage

Alignement du bâti



Socle actif



Espaces publics requerrifiés



Commune	Section	Parcelle	Contenance (m2)
Puteaux	AE	21	334
Puteaux	AE	27	6 106
Puteaux	AE	34	4 538
Puteaux	AE	60	770
Puteaux	AE	67	3 103
Puteaux	AE	98	3 586
Puteaux	AE	101	75
Puteaux	AE	134	3 779
Puteaux	AE	137	11
Puteaux	AE	144	4 944
Puteaux	AE	146	2 498
Puteaux	AE	155	2 051
Puteaux	AE	158	84
Puteaux	AE	189	2 870
Puteaux	AE	190	2 405
Puteaux	AE	193	3 646
Puteaux	AE	195	2 454
Puteaux	AE	196	4 426
Puteaux	AE	197	3 071
Puteaux	AE	201	2 606
Puteaux	AE	221	69
Puteaux	AE	222	1 277
Puteaux	AE	223	4
Puteaux	AF	35	1 673
Puteaux	AF	48	6 941
Puteaux	AF	49	133
Puteaux	AF	50	20
Puteaux	AF	53	158
Puteaux	AF	56	8 345
Puteaux	AF	57	404
Puteaux	AF	58	1 388
Puteaux	AF	59	1 948
Puteaux	AF	60	40
Puteaux	Q	231	2
Puteaux	Q	236	2
Puteaux	Q	238	167
Puteaux	Q	240	117
Puteaux	Q	242	105
Puteaux	Q	244	103
Puteaux	Q	246	58
Puteaux	Q	248	163
Puteaux	Q	270	1 348
Puteaux	Q	272	57
Puteaux	Q	277	3 244
Puteaux	Q	281	5 000
Puteaux	Q	283	2 191
Puteaux	Q	289	3 144
Puteaux	Q	291	2 664
Puteaux	Q	292	2 558
<b>Contenance totale du parcellaire (hors voirie)</b>			<b>96 680</b>



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>